

8. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Action 8.2. Réaménager progressivement les places publiques dans les villages

<p>Description de l'action Réaménager progressivement les places publiques dans les villages pour en faire des espaces de rencontre de qualité</p>	<p>Action(s) liée(s) 1.1.a. Développer des zones apaisées 1.1.b. Offrir des cheminements piétons de qualité 2.1. Développer un réseau d'itinéraires cyclables communal 2.3. Multiplier les dispositifs de stationnement (adéquats) dans le centre urbain et les villages 3.3. Rendre les arrêts de bus confortables, sécurisés, et accessibles 6.1. Renforcer la visibilité des abords d'école et créer une zone de confort 6.2.a. Offrir des cheminements piétons confortables et sécurisés, et sécuriser les traversées piétonnes aux abords d'écoles 6.2.b. Mettre à disposition des dispositifs de stationnement pour vélos (adéquats) à proximité des établissements scolaires et sécuriser l'accès à vélo des écoles 7.2. Tenir compte des besoins des personnes à mobilité réduite (PMR) lors des aménagements d'espaces publics</p>
<p>Objectif(s) poursuivi(s) Améliorer la qualité de vie et la convivialité des espaces publics</p>	<p>Acteur(s) concerné(s) Ville de Leuze-en-Hainaut (, Région wallonne, O.T.W.)</p>
<p>Lieu(x) concerné(s) Places publiques (en cœur des villages)</p>	<p>Budget (estimation) €€€€ (> 100.000 €).</p>
<p>Degré de priorité e période de mise en oeuvre Priorité 3 – action progressive</p>	<p>Source(s) et modalité(s) de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres Commune - Subsidés Service Public de Wallonie - O.T.W. (aménagement arrêts de bus)

8. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Action 8.2. Réaménager progressivement les places publiques dans les villages

Description concrète de l'action

A l'instar de ce que préconise le PCDR, la Ville réaménagera progressivement les places publiques en cœurs de villages en vue de les rendre plus conviviales et d'en faire des espaces de rencontre pour la population, c'est-à-dire des lieux où les habitants peuvent se retrouver, discuter, etc. Cela signifie y réduire l'espace voué à la circulation automobile au profit de celui des piétons. Ces espaces seront idéalement agrémentés de bancs et autres mobiliers urbains. La circulation automobile y sera apaisée.

Parmi les espaces à réaménager en priorité, la place de Tourpes ou encore celle de Chapelle-à-Wattines pour lesquelles une proposition de réaménagement est faite ci-après. Elle est donnée à titre indicative.

8. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Action 8.2. Réaménager progressivement les places publiques dans les villages

Exemple d'aménagement pour la place de Tourpes (donné à titre illustratif)



8. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Action 8.2. Réaménager progressivement les places publiques dans les villages

Exemple d'aménagement pour la place de Tourpes (donné à titre illustratif)

